

Compte-rendu

Le conseil de quartier s'est réuni en assemblée plénière le jeudi 28 novembre 2019 – salle des Fêtes d'Asnières, sous la présidence de Mme Marie-Odile SVABEK.

Mme Marie-Odile SVABEK, Vice-Présidente de quartier, ouvre la séance à 18 h 00 et cite les excusés.

I - Validation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé.

II - Les commissions

A/ Circulation et Sécurité - Voirie

Problématique	Descriptif de la proposition	Observations des services
Défaut de stationnement	Rue Raspail : demande de matérialisation des places.	Compte-tenu du nombre de sorties d'habitations il ne paraît pas judicieux de réaliser une matérialisation des places de stationnement sans en limiter grandement l'offre de stationnement. Cela ferait beaucoup de mécontents. Il faudrait tout repenser en termes d'aménagement (plan global de circulation d'Asnières). Etude par les services terminée – à suivre
Défaut de stationnement	Rue du Petit Chailloux : demande de matérialisation des places.	Service : en cours d'étude - les entrées sont trop proches les unes des autres. La matérialisation aura pour conséquence de réduire considérablement le nombre de place de stationnement. A suivre.
Défaut de stationnement	Rue Gaudine : demande de matérialisation des places souhaitée.	Etude de stationnement terminée- les éléments ont été transmis à Monsieur MOUSNY pour présentation au Conseil de Quartier - la problématique de la vitesse excessive a été prise en compte dans l'étude. L'objectif est de monter une réunion publique menée par les conseillers de quartiers. Au niveau des plans, la Commission ne s'est pas réunie.
Plan de stationnement et de Plan général de circulation demandés.		
Des études ont été diligentées par le passé ; la commission demande l'accès aux documents pour élaborer une méthode de travail. (propositions, questionnaire aux riverains...)		
Vitesse excessive et accès dangereux	Carrefour J. Bost / Gauchère / Raspail / Danton : création d'un mini-giratoire avec réflecteurs	en cours
Accès dangereux	Prospective pour tourner route de Coulangis : interdire le tourne-à-gauche pour obliger les automobilistes à aller jusqu'au rond-point.	Il est tout à fait possible d'interdire le tourne-à-gauche mais avant cela, il serait nécessaire de requalifier la voie qui se situe entre le giratoire des anciens abattoirs et la route des Coulangis car ce serait l'itinéraire de substitution. Chiffrage : 66 000 € (prix marché 2016). Cette réalisation sera sollicitée lors d'une prochaine programmation.

Accès dangereux	Chemin de la Forêt / chemin des Pochettes	Deux propositions : STOP sur chemin de la Forêt ou aménagement de coussins. En attente validation P Mousny - Attente retour Cabinet du Maire. Une 3ème solution qui consisterait à poser trois "cédez-le-passage" ce qui ferait ralentir les automobilistes.
Vitesse excessive	Rue de la Gare : pose de ralentisseurs. La vitesse n'est pas le seul problème ; cette rue n'est pas adaptée à un trafic aussi dense.	Le nombre de véhicules est effectivement important au regard du type de voie. On dénombre par ailleurs 4% de PL. Le problème ne pourra être réglé qu'avec l'arrivée de la rocade nord-ouest. En attendant, la commission suggère que soit déplacé le panneau d'interdiction aux PL (serait mal positionné) –(transmis aux services pour réalisation - en attente date de programmation).
Sécurisation école	Rue Raspail : dispositif similaire à celui de la place du 14 Juillet.	Organiser une réunion de travail sur site avec des membres de la commission et les services de la voirie ;

Questions diverses :

- Concernant le PLUI :

site Agglo : <http://www.agglo-bourgesplus.fr/publications/les-actes-du-plui>

Enquête publique : 2ème trimestre 2020

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RNU, carte communale, POS, PLU... Autant de termes méconnus qui encadrent les règles très concrètes d'utilisation du sol, et notamment la délivrance des permis de construire, au sein de nos communes.

Si jusqu'ici ces outils se limitaient aux territoires communaux, la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) élargit le périmètre de réflexion au territoire de Bourges Plus.

Le projet de PLUi arrêté est consultable

Le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet de PLUi lors de sa séance du 24 juin 2019 afin de le soumettre à la consultation des communes, de l'Etat, des personnes publiques associées et consultées, ainsi que de la population.

L'ensemble du document est mis à votre disposition soit par voie de téléchargement dans les publications du site, soit en consultation sur rendez-vous au siège de l'agglomération de Bourges Plus (23-31 bd Foch à Bourges).

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse contact.plui@agglo-bourgesplus.fr ou appeler le 02 48 57 82 59.

Retrouvez toutes les publications "Les actes du PLUI" de la communauté d'agglomération Bourges Plus ..

[Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et bilan de la concertation](#)

[EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SÉANCE DU 24 juin 2019](#)

[Conformément aux articles L153-14 et L103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet de PLUi et le bilan de la concertation lors de sa séance du 24 juin 2019.](#)

[Bilan de la concertation](#)

[Le bilan de la concertation présente les mesures de concertation et d'information prises pendant l'élaboration du projet de PLUi.](#)

La parole circule,

La mission des Conseils de Quartier prenant fin, l'assemblée se réunissait pour la dernière fois. Compte tenu de la période électorale, les membres des Conseils de Quartier peuvent bien entendu continuer d'être actifs, mais sans la présence des élus en séance plénière.

Aussi, il est proposé :

- d'organiser la façon de travailler sous forme de séances de travail (à définir) aucun projet nouveau mais suivi des propositions déjà formulées.

- de mener réflexion (en lien avec les autres CQ) sur le devenir des Conseils de Quartier.

Questions diverses et informations :

Invitation à un Apéritif Inter quartiers, programmé mardi 03 décembre 2019, à partir 19h00 dans les Salons d'Honneur.

Mme la Vice-présidente clôt la séance à 20 h 00.

Mme Marie-Odile SVABEK, Vice-Présidente